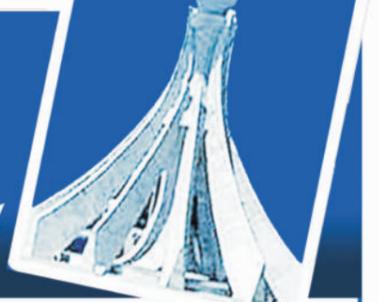


LA JEUNESSE TOGOLAISE
LANCE LE MOUVEMENT
« Touche Pas à
Mon Président »^{P.3}

Le monde médiatique togolais est en deuil
PITANG TCHALLA, PRESIDENT
DE LA HAAC ET PERE DE LA
DEPENALISATION DU DELIT DE
PRESSE AU TOGO, N'EST PLUS



TR TOGOREVEIL



TR 272 du 22 Sept. 2017
Prix: 250 FCFA / Etranger 1€

Le pari d'une actualité qui réveille



ILS NE VEULENT PLUS DE LA LIMITATION DES MANDATS...

Les Jeunes Togolais déçus y voient un refus
de Renouvellement de la Classe Politique

Position des Evêques catholiques face la crise sociopolitique
LE MJPG APPELLE LA CONFERENCE
EPISCOPALE A S'ABSTENIR ^{P.2}

LE TOGOLAIS GILBERT HOUNGBO NOMME
PRESIDENT DE L'UN WATER ^{P.7}



Danse macabre autour de la dépouille
d'un Adversaire Politique
LE DEPUTE JEAN-KISSI, DOIT
DES EXCUSES PUBLIQUES
AUX TOGOLAIS ET A LA
FAMILLE PITANG TCHALLA ^{P.4}

La BB Lomé encore et toujours dans l'innovation

**LA
DISTINGUEE
ET RAFFINEE
BEAUFORT,
DESORMAIS
DISPONIBLE
EN 33 CL** ^{P.11}

* Prix conseillé au détail, bouteille de 33 cl

Le monde médiatique togolais est en deuil PITANG TCHALLA, PRESIDENT DE LA HAAC ET PERE DE LA DEPENALISATION DU DELIT DE PRESSE AU TOGO, N'EST PLUS



Le Président de la Haute Autorité de l'Audiotvisuel et de la Communication (HAAC) Samuel Pitang TCHALLA a tiré sa révérence ce mardi, 19 septembre dans la matinée. Des sources proches de l'Autorité de régulation indiquent que M. Pitang Tchalla a succombé des suites d'un malaise.

Pitang Tchalla est une figure connue du paysage politique togolais. Cadre du parti au pouvoir Unir, il a été notamment Directeur de la Télévision Nationale et Ministre de la Communication. Il dirigeait par ailleurs l'une des toutes premières télévisions privées du pays. Ce que la presse togolaise retiendra de l'homme et ce pourquoi elle lui sera toujours reconnaissante c'est d'avoir été à l'origine de la dépenalisation des délits de presse. En effet, vers la fin des années 90 et au moment où la plupart des pays africains envoyaient encore en prison pour des délits de presse, le Togo fut le premier pays d'Afrique francophone à supprimer dans le Code de la Presse et de la Communication, les peines privatives de liberté. Pitang TCHALLA est pour ainsi dire le Père de la dépenalisation des délits de presse facilitant ainsi la pratique du métier de journalisme au Togo.

Le regretté a été porté à la tête de la HAAC en 2017 et s'attela à renforcer les prérogatives de l'institution de régulation ainsi que ses prestations notamment en multipliant des rencontres d'échanges avec les journalistes et en nouant des partenariats sur le continent et à l'international. Son objectif : œuvrer à de meilleures prestations et à plus de professionnalisation des médias nationaux.

Le Chef de l'Etat Faure Essozimna Gnassingbé a aussitôt réagi à l'annonce de son décès en présentant au nom du peuple togolais et au sien propre, ses condoléances à la famille de l'illustre disparu.

Il faut souligner que ces dernières semaines ont été péniblement vécues par les journalistes togolais qui ont appris avec émoi la disparition d'autres confrères en l'occurrence Valentin NYATIKA, journaliste au journal CROCODILE et Eric SALLA, ex-journaliste de la chaîne de radio METROPOLYS et d'autres journaux privés.

E.J

Retrouvez votre journal et plus d'info sur le site :
www.togoreveil.info

Récapissé N° 0353/24/09/08/HAAC du 24 septembre 2008

DIRECTEUR DE PUBLICATION Germain POULI	CARICATURE DODZI
COMITÉ DE RÉDACTION Londou KAWANA Patrick NIMA Pégy Paul KATASSOLI	DISTRIBUTION ET ABONNEMENT Tel: 22 36 18 56
SERVICE COMMERCIAL ET PUBLICITE Aïssata TOUFE SECRETARIAT Carole AGHEY Fosé NYUIADZI	ADRESSE 585, Avenue du Grand Séminaire Hédzranawoé face EtS VINS D'ITALIE Tél. : 22 61 12 19/22 36 18 56 90 02 76 54 E-mail : togoreveil@togoreveil.info
INFOGRAPHIE AHIABLE Raphaël	TIRAGE 4000 Exemplaires IMPRIMERIE RAD GRAPHIC Sarl U

Déroulement et Conséquences des Manifestations du 20 septembre LE MINISTRE DE LA SECURITE SITUE L'OPINION

Le ministre de la sécurité et de la protection civile a effectué une sortie médiatique ce 20 septembre 2017, pour faire la situation des manifestations tenues ce jour. En effet plusieurs militants des partis politiques de l'opposition et du parti unir étaient dans les rues.

Pour la mouvance présidentielle, le message était de dire oui aux réformes politiques mais dans la paix et la cohésion sociale. L'opposition quant à elle réclamait le retour pur et simple de la constitution originelle de 1992, le droit de vote de la diaspora et la libération des manifestants du 19 août 2017.

Selon le ministre de la sécurité, un travail a été effectué ensemble avec le ministre de l'administration territoriale et les organisateurs pour définir ensemble les itinéraires et les points de chute des manifestations. Ainsi, pour l'opposition, 10 villes de l'intérieur ont été retenues contre une quarantaine prévues. Pour la situation des manifestations de ce jour, du côté de l'opposition, les situations sont très préoccupantes dans la ville de Mango et Bafilo.

En effet selon M. Yark Damehane, la situation à Mango est très inquiétante. "Nous avons identifiés 6 manifestants du PNP identifiable par leurs habits, avec des armes AK47 en mains" déclare le ministre. Selon toujours le ministre, un groupe de personnes se sont attaqués aux militants du parti Unir qui avaient reçu l'autorisation du préfet de marcher. Malheureusement dans ces événements, un jeune de 10 ans est décédé, 10 motos, 3 maisons et 5 véhicules ont été brûlés ce jour à Mango.

A Bafilo également où la manifestation n'était pas prévue, les manifestants ont bloqués la route nationale suivie de la dispersion à coup de gaz lacrymogène par les forces de l'ordre. L'on note 71 blessés évacués dont



certains évacués Kara.

Dans les autres villes du Togo (Atakpamé, Lomé, Kpalimé, Vogon, Tsévié... où les manifestations de l'opposition étaient prévues il n'y a pas eu de heurts ni de répression.

Pour la marche du parti Unir, le ministre de la sécurité affirme qu'aucun incident n'a été signalé et tout s'est déroulé normalement.

Le ministre Yark Damehane, invite les acteurs politiques à la retenue et ceux détiennent les armes illégalement de ne pas de lancer dans une voie sans issue mais de faire diligence pour les déposer chez les chefs cantons.

«Le gouvernement présente ses sincères et profondes condoléances à la famille de l'enfant décédé et souhaite un prompt rétablissement à tous les blessés » a-t-il conclu.

L'opposition et le parti au pouvoir étaient encore hier dans les rues.

Togomedia24

Position des Evêques catholiques face la crise sociopolitique LE MJPG APPELLE LA CONFERENCE EPISCOPALE A S'ABSTENIR



de la République? Sinon, au non de quel principe biblique, la minorité impose-t-elle sa volonté à la majorité?...Et si toutes les autres religions se mettaient à choisir leur Constitution?». «Ala lumière de ces interrogations, il apparaît clairement que la conférence épiscopale n'est plus dans son rôle pastoral et qu'à défaut de faire mieux, elle a raté une occasion en or d'observer le silence ».

Selon le Mouvement des jeunes « l'Eglise représente une Autorité morale qui en fait le dernier rempart contre le désordre social. Et elle devra continuer de le demeurer ». La Constitution de 1992 aurait aujourd'hui 25 ans, elle n'est pas d'essence divine, et est définitivement caduque. « Vouloir s'y accrocher ne peut donc traduire aucun souci de progrès ». C'est d'ailleurs un prétexte pour fomenter une insurrection qui n'aboutira jamais au changement de régime envisagé ni même à l'adoption des dispositions antidémocratiques visées. Du reste, les débats se feront inmanquablement à l'assemblée nationale et pas ailleurs. »

Le MJPG rassure le peuple togolais que la paix sociale sera préservée à tout prix et les réformes s'opéreront dans le respect des institutions et des lois de la République. Il demande ainsi « à la conférence épiscopale de s'abstenir d'approfondir la division entre les fils du Togo et entre les fideles de l'Eglise ». Face à la violence, à l'incitation à la haine ethnique et religieuse, face au passage en force, nous nous dresserons, conclut-il. En relevant que « l'Eglise demeure une institution Sainte, apostolique et universellement respectée. Et nous la respectons tant que telle. »

E.J

Le Mouvement des Jeunes pour la Popularisation de la bonne Gouvernance (MJPG) a tenu un point de presse ce mardi 20 Septembre à Lomé. Cette rencontre fait suite à la déclaration de la conférence épiscopale du Togo par rapport à la situation socio politique au Togo. Le MJPG appelle la conférence épiscopale à « s'abstenir ».

Par cette déclaration, le Mouvement des Jeunes pour la Popularisation de la Bonne Gouvernance (MJPG) voudrait dénoncer les « sous entendus et le parti pris manifeste de la déclaration de la conférence des Evêques du Togo, prétendument en faveur des réformes » au Togo.

En citant la parole de Dieu adressée au prophète Ezéchiel chapitre 33, 7-9, la conférence des évêques exprime sa responsabilité vis-à-vis de la crise sociopolitique togolaise. Mais le MJPG tient ainsi à faire une mise au point en rétorquant à ce message biblique par un autre, toujours Ezéchiel mais cette fois ci au chapitre 34, 1-3. Cette sortie épiscopale a suscité plusieurs interrogations chez le MJPG qui tient à situer la responsabilité de cette confession religieuse : « Au nom de quel peuple parlez-vous ? Quel peuple demande que les réformes soient conformes à la Constitution de 1992 ? Vous êtes-vous assurés que ce peuple pour lequel vous prenez parti est majoritaire au sein

Diplomatie

LES NOUVEAUX AMBASSADEURS DE L'UE ET DE LA FRANCE ONT PRESENTE LEURS LETTRES DE CREANCES CE MARDI AU CHEF DE L'ETAT



Le Chef de l'Etat SEM Faure Essozimna Gnassingbé a reçu ce mardi 19 septembre, les lettres de créances des ambassadeurs de l'Union Européenne au Togo et de la France. Il s'agit de Marc Vizy et Maria Cristina Martins-Barrera. La nouvelle présidente de la Délégation de l'Union Européenne au Togo, Mme Maria Martins-Barrera remplace à ce poste M. Nicolas Berlanga Martinez arrivé en fin de mission. Mme Martins-Barrera, sur la même lancée que son prédécesseur, a estimé qu'un partenariat fort et fiable liait le Togo à l'Union Européenne et qu'elle allait

travailler à le renforcer. Elle a en outre déclaré que l'UE renouvelle son soutien au gouvernement togolais dans ses « efforts de développement ». En poste à Bruxelles jusqu'à sa nomination au Togo, Mme Maria Martins-Barrera connaît bien le continent africain pour avoir été jusqu'en 2014 Chef de la délégation de l'Union Européenne au Gabon, tout en assurant la représentation diplomatique en République Démocratique du Congo, au Sao Tomé-et-Principe, en Guinée Equatoriale et auprès de la Communauté Economique des Etats

del'Afrique Centrale. Marc Vizy, le nouvel Ambassadeur de France au Togo a, lui aussi ce mardi, présenté ses lettres de créances au président togolais. Se réjouissant « des excellentes et séculaires relations » qui lient Paris à Lomé, il a déclaré que le « Togo est un pays important pour la France ». Il s'est engagé au nom de son pays, à renforcer cette relation dynamique et d'amitié entre les deux pays dans les domaines sociaux de base et d'intérêt notamment, éducation, eau, énergie et la promotion de l'économie bleue.

La Rédaction

UN EMISSAIRE D'AL-SISSI ET SERGE N'GUESSAN DE LA BAD REÇUS PAR FAURE GNASSINGBÉ

Le chef de l'Etat Faure Essozimna Gnassingbé a conféré le jeudi 14 Août dernier avec M. Raouf Saad, Conseiller diplomatique du président égyptien Abdel Fattah Al-Sissi et Serge N'Guessan, Représentant-résident de la BAD au Togo en fin de mission.

Le Représentant-résident de la BAD, Banque Africaine de Développement au Togo, en fin de mission dans le pays a fait ses adieux au chef de l'Etat SEM Faure Gnassingbé. Serge N'Guessan à sa sortie d'audience s'est dit satisfait de l'entretien avec le chef de l'Etat « très engagé pour le développement de son pays ». La BAD faut-il le rappeler a été la première institution financière à reprendre en 2006 sa coopération avec le Togo.

De son côté M. Raouf Saad, Conseiller diplomatique du président égyptien Abdel Fattah Al-Sissi était porteur d'un message personnel du Païs à son homologue



togolais Faure Essozimna Gnassingbé. M. Saad a également indiqué que le renforcement de la coopération dans de nombreux secteurs, entre Lomé et le Caire, a été le principal sujet de leurs échanges.

Au-delà des excellentes relations qui

lient leurs deux dirigeants, marquées par leur ferme engagement contre le terrorisme, le Togo et l'Egypte travaillent à dynamiser leurs partenariats, aussi bien au plan continental qu'international.

E.J

Pour bâtir le Togo dans l'Unité et à la Paix

LA JEUNESSE TOGOLAISE LANCE LE MOUVEMENT « Touche Pas à Mon Président »



Le Mouvement « Touche Pas à Mon Président » TPMP a été lancé ce mardi 19 Septembre. Né de la crise socio politique que le Togo traverse actuellement, le mouvement condamne les appels à la haine et les déclarations pour pousser le président à la démission ou à quitter le pouvoir. C'était au cours d'une conférence de presse tenue à Lomé par ce mouvement devant un parterre de journalistes, les membres et sympathisants, une rencontre qui a permis aux responsables de présenter le mouvement et ses objectifs.

La crise socio politique que traverse le pays est marquée par des discours d'incitation à la haine et des appels de l'opposition demandant au président de quitter le pouvoir. « Face à la tension politique programmée, orchestrée savamment par les acteurs politiques sans état d'âme » le TPMP appelle les togolais au calme et apporte un message de paix et d'union. En mettant ce mouvement en place, les membres voudraient réaffirmer leur engagement aux valeurs républicaines.

"Touche Pas à Mon Président" condamne toutes les déclarations provocatrices et menaçantes qui exigent la démission du président élu démocratiquement pour un mandat de 5 ans. Il appelle toute la classe politique togolaise et la société civile au respect de la légalité constitutionnelle. « Le président a été élu en 2015, son mandat cours jusqu'en 2020, et donc c'est le président légitime et légal et personne n'a le droit d'appeler à sa démission » a rappelé le président du mouvement M. OBEKU Beausoleil.

De plus le Mouvement « réaffirme son attachement à la non rétroactivité de la loi fondamentale ». Il soutient ainsi le président Faure pour les réformes constitutionnelles et institutionnelles engagées. Il « convie tous les acteurs de la crispation en cours, au respect et à l'application des accords politiques avec sincérité, et en ce qui concerne les réformes constitutionnelles et institutionnelles, elles ne peuvent se faire que dans le cadre républicain le plus approprié pour éviter des victimes et dégâts inutiles, au pire des cas. ». En rappelant qu'en aucun cas la volonté populaire ne saurait être déterminée avec exactitude dans la rue, "Touche Pas à Mon Président" affirme et réaffirme que seule les urnes peuvent situer les opinions sur la volonté du peuple dans un Etat de droit.

« Pour l'intérêt supérieur du Togo et du peuple togolais tenons-nous main dans la main dans la paix et la non violence pour bâtir un Togo prospère. » conclut-il.

KY

CRÉER VOTRE SOCIÉTÉ SARL

#TOGOBUSINESS

Avec seulement **29 250 F CFA**

Dans un délai de **24 Heures**

Recours facultatif à un **notaire**

Capital de **100 000 FCFA**

Contact
Centre de Formalité des Entreprises (CFE)
www.cfetogo.org / doingbusiness@presidence.gouv.tg
+228 22 20 63 60 / 22 20 23 00

ILS NE VEULENT PLUS DE LA LIMITATION DES MANDATS... Les Jeunes Togolais déçus y voient un refus de Renouvellement de la Classe Politique

Danse macabre autour de la dépouille d'un Adversaire Politique



Au lendemain du brouhaha des diverses manifestations publiques organisées les 6 et 7 septembre 2017 aussi bien par certains partis de l'opposition que le parti au pouvoir, plusieurs jeunes togolais sont revenus aux détails du conseil des ministres du 5 septembre, par lequel le gouvernement, sous la houlette du Chef de l'Etat, a introduit devant les députés togolais un avant-projet de révision constitutionnelle prenant en compte les revendications de l'opposition notamment le mode de scrutin à deux tours à la présidentielle et bien au delà la limitation des mandats électifs (président de la république, députés, conseillers municipaux, ..) Et c'est beaucoup plus la grande innovation relative à la limitation du mandat

parlementaire (Article 52 nouveau) qui a suscité l'intérêt d'une jeunesse qui se plaint du vieillissement confirmé de la classe politique et de l'impossibilité pour elle d'atteindre les postes électifs de députés, maires, conseillers municipaux du fait de l'obstination et du refus des aînés de céder leurs places aux plus jeunes et ce malgré les nombreux mandats qu'ils ont accumulés. Cet article contenu dans le projet de révision constitutionnelle adopté pour être soumis au référendum stipule : « Les députés sont élus au suffrage universel direct et secret pour un mandat de cinq (05) ans renouvelable une seule fois. Chaque député est le représentant de la Nation tout entière. Tout mandat impératif est nul. »

C'est une première en Afrique et cette réforme donne un certain espoir à la jeunesse dans tous les partis politiques du Togo, qu'ils soient du pouvoir ou de l'opposition. Dans l'assemblée nationale actuelle, la moyenne de l'âge des députés est sans doute supérieure à 55 ans. Le doyen d'âge de l'hémicycle a été souvent de l'opposition depuis le décès du doyen Ayité Gachin Mivédor, du RPT d'alors. Dans les rangs de la jeunesse de l'opposition et d'UNIR, les jeunes attendent impatiemment leur heure de gloire. Et l'adoption de ce projet qui passera au référendum est un réel motif de satisfaction. « Le Président Faure est allé au-delà des revendications à court terme de l'opposition pour penser à rétablir la justice à tous les

niveaux. Il a pensé à la jeunesse et surtout au renouvellement de la classe politique togolaise » se réjouit un jeune entrepreneur passivement porté sur les questions politiques. « Si on peut à bon droit soupçonner qu'en faisant cette proposition, le président de la République serait en train de faire un croc en jambe, avec une infime satisfaction de disparaître de la scène politique, avec une bonne partie de la classe politique, cette mesure n'en demeure pas moins originale. D'une part, elle encourage un renouvellement périodique de la classe politique. Les partis politiques seront obligés d'organiser efficacement leurs partis, de former solidement leurs militants appelés à défendre les couleurs du parti. D'autre part, il sera très difficile de tenir les prés carrés, les fiefs comme acquis et la transhumance politique battra son plein, les nouveaux voulant à chaque fois se défaire de l'emprise de leur géniteur politique. » estiment des experts. Pourquoi l'opposition refuse-t-elle l'extension de cette limitation de mandats que Jean Pierre Fabre qualifiait sur FFI de « provocation » ? En quoi limiter les mandats à tous les niveaux pour que d'autres togolais et d'autres familles togolaises et surtout les jeunes togolais puissent goûter aux délices du pouvoir aux diverses fonctions électives, peut-être une provocation pour l'opposition ? La jeunesse attend la réponse de ceux qui depuis une trentaine d'années font de l'opposition une carrière professionnelle et qui ne rêvent que de capter le pouvoir suprême dans la rue à travers agitations, et tentatives d'insurrections et de déstabilisation. La jeunesse veut savoir au moment du référendum comment l'opposition battra campagne pour s'opposer au vote de cette réforme révolutionnaire qui fera tâche d'huile dans une Afrique qui aspire de plus en plus à donner sa chance à la jeunesse comme l'ont fait les français avec Emmanuel MACRON et sa République En Marche.

Germain POULI

Modification de la constitution LE PROJET DE LOI PORTANT MODIFICATION DES DISPOSITIONS DES ARTICLES 52, 59, 60 ET 158 DE LA CONSTITUTION DE 1992 ADOPTE

Les élus du peuple ont examiné et adopté le mardi, 19 septembre dernier le projet de loi portant modification des dispositions des articles 52, 59, 60 et 158 de la Constitution du 14 octobre 1992. C'était lors de la deuxième séance plénière de la deuxième session extraordinaire de l'année 2017. Conformément à l'article 65 du règlement intérieur de l'Assemblée nationale, l'adoption du projet s'est faite par vote à bulletin secret. Ainsi, à l'issue du vote, l'Assemblée nationale a adopté par soixante-deux voix pour, zéro voix contre et une abstention le projet de loi portant réformes constitutionnelles conformément à l'Accord Politique Global de 2006. La séance s'est déroulée en l'absence des députés du groupe parlementaire ANC et des députés non-inscrits de l'ADDI, du CAR, de l'UFC, du FDR et du FDP. Le Chef de l'Etat togolais SEM Faure Essozimna Gnassingbé en prenant l'initiative de ces réformes répondait aux revendications des partis politiques d'opposition. Sauf qu'entretemps ces derniers ont changé leur



fusil d'épaule et exigent désormais le retour à la loi fondamentale de 1992

Elysée J

Danse macabre autour de la dépouille d'un Adversaire Politique

LE DEPUTE JEAN-KISSI, DOIT DES EXCUSES PUBLIQUES AUX TOGOLAIS ET A LA FAMILLE PITANG TCHALLA

Au moment où, les acteurs de la presse togolaise, indistinctement des lignes éditoriales et affinités politiques, pleurent le départ inattendu du Président de la HAAC, Instance de Régulation de Médias au Togo, Jean KISSI, l'une des figures majeures de la scène politique togolaise, piqué par, on ne sait quelle mouche maléfique, a cru bon se réjouir publiquement de la mort de Pitang TCHALLA. Et c'est en public lors des dernières manifestations de l'opposition à Lomé, que le député du CAR qui jusque-là faisait la fierté de la jeune togolaise, a débité des insanités sur la dépouille mortelle du Président d'une Institution de la république en ces termes inqualifiables : « le déverrouillage des institutions a déjà commencé par Pitang Tchalla. » Sagit-il en ces circonstances de tristesse et de recueillement du « déverrouillage des institutions » dont Me Agboyibo, son maître se fait le Chantre depuis plus d'une dizaine d'années ? La mort ou l'élimination physique des membres et responsables des institutions de la République sont-elles la voie vers le déverrouillage des institutions ? C'est la grande déception dans la classe politique et plus généralement au sein des populations togolaises qui savent toutes respecter la mémoire d'un mort, fut-il un adversaire



politique. De la part de cet élu de la nation, le peuple attend des excuses. Et Jean KISSI, les doit également à la famille PITANG TCHALLA. Plus que le décès du Président de la HAAC, c'est plutôt les propos plus que criminels de Jean KISSI qui choquent les togolais en ce moment. Certains parmi eux se consolent déjà en reconnaissant finalement que Me Agboyibo, même fatigué par l'âge, a bien fait de reprendre les rênes du CAR au moment de la dissidence et de création des FDR par Me APEVON Dodzi. Ils comprennent mieux pourquoi le vieux Agboyibo n'a pas voulu passer le témoin à Jean KISSI, l'homme qui ne semble pas véritablement avoir les qualités qu'une certaine presse, y compris la nôtre, lui trouvaient. Dommage pour cette opposition togolaise

Patrick NIMA

TOGO : Rétroactivité de la Loi Constitutionnelle

ENTRE FANTASMES ET REALITES, UNE EXPERT SE PRONONCE

« L'alinéa 2 de l'article 59 de la Constitution est-il un bout de phrase ésothérique ? »

Le débat soulève passion et investitures. Le prochain projet de constitution qui sera soumis au vote des populations lors du référendum dont la date est attendu, va-t-il s'appliquer, dès son vote et son entrée en vigueur, notamment aux mandats déjà consommés par le Président de la République actuel et où éventuellement à ceux des autres élus parlementaires ? Un expert, Monsieur Kodjovi Edem DOTCHE, Vice-Président du Centre pour la Gouvernance Démocratique et la Prévention des Crises (CGDPC), a fait une étude et analyse qui va sans doute éclairer la lanterne de nombreux togolais et autres amoureux du droit. Togoreveil publie, in extenso, pour vous ce travail.

Depuis une semaine, tout le pays s'adonne à un véritable pugilat sur un bout de phrase "en aucun cas, nul ne peut exercer plus de deux mandats". Par ces temps qui courent avec la montée de la grogne contre la Francophonie, il faut reconnaître que la langue française, actuellement dans notre pays, a le vent en poupe. Est-ce une question juste de phraséologie, de sémantique, de lexicologie, de jurisprudence et je ne sais encore. Le jeu politique a la particularité d'affirmer son camp à travers le système partisan. Ce dernier rend au gré des événements et des intérêts, qui amnésique, qui génie, qui connaisseur, qui expert et ceci bienheureusement en toute subjectivité. Cependant, il faut être d'une naïveté primaire pour croire que l'objectivité se définit sans la subjectivité. Le degré de scrupule du sujet est souvent la mesure de l'objectivité.

Du pur jus juridique au jus du juge

Le débat actuel à l'Assemblée nationale togolaise semble faire les yeux doux à ce bout de phrase citée plus haut mais en réalité sans grande importance si nous n'avons pas des institutions aseptisées avec à leur tête des hommes dotés d'un minimum d'éthique politique.

L'ingénierie constitutionnelle de nos voisins francophones de la CEEDEAO, à savoir le Bénin, le Sénégal et même de la lointaine FDC mérite un petit détour.

L'article 70 de la constitution de la FDC votée le 18 février 2006 par référendum populaire dispose: «Le Président de la République est élu au suffrage universel direct pour un mandat de cinq ans renouvelable une seule fois. À la fin de son mandat, le Président de la République reste en fonction jusqu'à l'installation effective du nouveau Président élu.» Cet article bénéficie d'un verrou intéressant suivant les dispositions de l'article 220 «La forme républicaine de l'État, le principe du suffrage universel, la forme représentative du Gouvernement, le nombre et la durée des mandats du Président de la République, l'indépendance du pouvoir judiciaire, le pluralisme politique et syndical, ne peuvent faire l'objet d'aucune révision constitutionnelle.

Est formellement interdite toute révision constitutionnelle ayant pour objet ou pour effet de réduire les droits et libertés de la personne ou de réduire les prérogatives des provinces et des entités territoriales décentralisées.»

Personne n'est sans savoir que malgré ces cadenas visiblement en place, le débat fait rage sur la légalité ou non que Kabila reste président de la République de la FDC avec pour repère la date fatidique du 31 décembre 2017, à partir de 23h59. L'alinéa disposant que le président de la République reste en fonction jusqu'à l'installation effective du nouveau Président élu déchaîne toutes les passions. Cette effervescence a sa raison d'être quand on sait que les conditions temporelles ne sont pas réunies pour l'organisation des élections présidentielles avant le 31 décembre 2017. Il reviendra au Conseil Constitutionnel de se prononcer en temps opportun.

En changeant de registre de façon nette avec une démocratie bien aérée et ses institutions ISO 22000, le Bénin fait office de référence. Selon l'Article 42 de la constitution du 02 décembre 1990, «Le Président de la République est élu au suffrage universel direct pour un mandat de cinq ans, renouvelable une seule fois. En aucun cas, nul ne peut exercer plus de deux mandats présidentiels.»

Bien que cette disposition soit claire, elle n'échappera pas à la tentation d'une contorsion politique. Comme un ballon d'essai, des citoyens ont essayé de susciter le 3ème mandat du Président Boni Yayi. La réaction citoyenne n'a pas été du reste. Saisissant la cour par un recours en inconstitutionnalité d'une lettre ouverte relayée par certains organes de presse, la cour constitutionnelle dans sa décision DOC 14-199 du 20 novembre 2014 a réaffirmé notamment que l'article 42 de la Constitution, qui limite à deux le nombre de mandats présidentiels, n'est pas modifiable.

Cette décision s'inscrit dans une constance jurisprudentielle quand nous savons que, à travers la décision DOC 11-067 du 20 octobre 2011, elle a dit et jugé que "l'article 6 (de la loi organique portant conditions de recours au référendum) doit être formulé comme suit: Ne pouvant faire l'objet de question à soumettre au référendum les options fondamentales de la Conférence nationale de février 1990, à savoir:

-la forme républicaine et la laïcité de l'État;

-l'atteinte à l'intégrité du territoire national;

-le mandat présidentiel de 5 ans renouvelable une seule fois;

-la limitation d'âge de 40 ans au moins et de 70 ans au plus(...)".

Cette impossibilité de modifier le nombre de mandat autorisé au président de la République a été confirmée par la Cour constitutionnelle dans la décision DOC 14-156 du 19 août 2014 qui déclare contraires à la Constitution les propos de Madame Fatouma AMADOU DJIBRIL tendant à l'éventualité d'un troisième mandat de Monsieur Boni YAYI. En l'occurrence, la Cour a rappelé l'exclusion "de toute révision de la Constitution, les options fondamentales de la Conférence des forces vives dont, entre autres, la limitation à deux du nombre de mandats présidentiels".

Par cette décision, la Cour semble avoir sacralisé ces domaines les soustrayant des griffes de procédés superfétatoires.

La question des atours du mandat présidentiel et sa manipulation à des fins purement politiques au détriment du juridique n'a pas épargné le Sénégal.

Selon l'article 27 de la Constitution du Sénégal du 22 JANVIER 2001, "La durée du mandat du Président de la République est de cinq ans. Le mandat est renouvelable une seule fois. Cette disposition ne peut être révisée que par une loi référendaire". Élu en 2000, cette disposition n'était applicable à Abdoulaye Wade qu'à partir de sa réélection 2007.

En réalité, l'encadrement de la durée du mandat présidentiel a connu beaucoup d'instabilité au Sénégal. Elle a été successivement fixée à 7 ans (1960-1963), 4 ans (1963-1967), 5 ans (1967-1992), et 7 ans (1992-2001).

Cette disposition a été élaborée pour renforcer l'emprise du peuple à travers le référendum sur une disposition qui a connu assez de vagabondage. Cependant, le débat s'est posé et des esprits malins ont eu le culot d'interpréter cette disposition en disant que le référendum comme seule option de révision ne s'applique qu'au 2ème alinéa. Et que le premier alinéa était ouvert et pouvait passer par la voie parlementaire. C'est ainsi que malgré tout le tollé, l'article 27 de la Constitution a été modifiée par la Loi constitutionnelle n° 2008-66 du 21 octobre 2008 et dispose comme suit: «La durée du mandat du Président de la République est de sept ans.

Le mandat est renouvelable une seule fois. Cette disposition ne peut être révisée que par une loi référendaire.»

Cette nouvelle disposition ne devrait être applicable qu'à partir du mandat qui débutera en 2012. Aussi Abdoulaye Wade avait-il sollicité un 3ème mandat à l'issue de son second. Sa candidature sera validée et il sera battu dans les urnes par Macky Sall. Ce dernier élu sous les dispositions relatives à une durée de 7 ans, a lui aussi promis dans sa campagne de ramener le mandat à 5 ans à travers un référendum. Demandant l'avis du conseil constitutionnel sur la possibilité d'une réduction immédiate de son mandat en cours, ce dernier répond: «sur l'application de la réduction du mandat en cours du président de la République, le Conseil

constitutionnel considère que cette disposition doit être supprimée, au motif qu'elle n'est conforme ni à l'esprit de la Constitution, ni à la pratique constitutionnelle». En conséquence de quoi, le mandat en cours du président de la République connaîtra son terme en 2019.»

Malgré sa bonne foi présumée, le président a décidé de se conformer à l'avis du conseil constitutionnel. Si il est réélu en 2019, son mandat devrait prendre fin en 2024. Pourrait-il solliciter un 3ème mandat ? Un journaliste a posé la question au spécialiste du droit constitutionnel, le Professeur Ababacar Guèye et voici sa réponse. Aujourd'hui que la rétroactivité de la durée du mandat est tombée à l'eau, Macky Sall va-t-il bénéficier de la jurisprudence Wade pour pouvoir briguer un troisième mandat ?

Réponse: Alors, il faut savoir qu'avec l'article 27 actuel sur la base duquel le Président Macky Sall a été élu, ainsi que pour l'article 27 qui sera issu de la réforme, le président de la République ne peut avoir qu'un maximum de deux mandats consécutifs. Donc, quoi qu'il arrive, sur le plan juridique, Macky Sall ne pourra être réélu qu'en 2019. En 2024, il ne pourra, en aucun cas, briguer le suffrage des Sénégalais. Cependant, le Conseil constitutionnel nous a tellement habitués à des subterfuges et des manipulations constitutionnelles pour justifier l'injustifiable et donner un manteau juridique à de la forfaiture que, s'il permettait au Président Macky Sall de se représenter en 2024, pour un troisième mandat, au motif que la révision de 2016 ne prend pas en compte le mandat obtenu en 2012, je ne serai pas surpris. Il faut s'attendre à tout.

Les agrégés en droit et surtout les experts constitutionnels pullulent à Dakar. Mais quand la politique bénéficie de la complicité flagrante du juge constitutionnel, même Satan vient avec une chaise pour prendre des notes.

Sur la question de la rétroactivité,

La question de la rétroactivité de la loi et concrètement sur le cas des mandats effectués par Faure Gnassingbé, fait partie des discussions qui courent le plus les rues au Togo. Bien que sa naissance remonte à 2014, sa paternité n'est toujours pas établie. Certains proches de l'opposition ayant toujours réfuté avoir porté une telle grossesse, quand le pouvoir en place soutient mordicus que cela aurait été la robe de divorce ayant conduit à l'avortement du projet à l'Assemblée en 2014. Qu'à cela tienne, nous ferons économie d'investigation et laisserons ce bébé orphelin.

L'article 2 du Code civil déclare: «la loi ne dispose que pour l'avenir, elle n'a point d'effet rétroactif». Ce texte extériorise le souci du législateur de garantir la sécurité juridique. Ce principe connaît des exceptions par des lois que le législateur rend rétroactives, des lois d'ordre public dans la mesure où elles présentent un intérêt supérieur, des lois interprétatives, des lois pénales plus douces, des lois confirmatives.

La loi du 17 nivôse an II sur les successions avait un caractère rétroactif. Toutefois, eu égard aux différents problèmes engendrés par cette rétroactivité, la Constitution du 5 fructidor an III, notamment en son article 14 avait donné à ce principe une camille constitutionnelle «Aucune loi ni criminelle, ni civile ne peut avoir d'effet rétroactif».

De nos jours, le principe de non rétroactivité de la loi ne puise sa source dans une règle constitutionnelle.

Ni la déclaration des Droits de l'homme et des citoyens de 1789, ni la Constitution de 1958 dont nous sommes les fiers héritiers, ne font état de la rétroactivité des lois. A cet effet, comme il n'est pas inscrit dans la constitution, normalement le législateur a les mains libres de faire des lois rétroactives. Bien que cette faculté de faire des lois rétroactives soit laissée à l'appréciation du législateur, il n'en demeure pas moins, qu'elles sont soumises au contrôle du juge constitutionnel. De façon pratique, il était admis de faire des lois rétroactives notamment en matière fiscale. La tendance est d'encadrer fortement sinon de décourager cette pratique comme en témoigne la proposition de loi constitutionnelle enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale française, le 23 octobre 2014 libellée comme suit: Article unique: Après la première phrase du cinquième alinéa de l'article 34 de la Constitution, il est insérée une phrase ainsi rédigée: «- les règles relatives à l'assiette et au taux ne sont pas rétroactives;» (le reste sans changement).

La cour constitutionnelle de Bucarest a depuis choisi cette option. Dans sa décision numéro 90 du 1er juin 1999, journal officiel de Roumanie, «le principe de non rétroactivité est valable pour toute loi, quelle que soit la sphère de réglementation de celle-ci». Bien que dans la pratique, l'application d'une dose relative de rétroactivité est constatée et tolérée, le Pr Dr Lucian STANGLU, ancien juge à la cour constitutionnelle de Roumanie, s'interroge en ces termes: La consécration constitutionnelle de la rétroactivité de la loi est-elle vraiment de l'essence de la définition de l'État de droit? A cette question, il répond catégoriquement non. Car selon lui, la consécration constitutionnelle de la non rétroactivité de la loi opérée après la sortie de la Roumanie de la dictature communiste, est la seule solution de garantir l'élimination de tous les abus de l'œuvre législative, une condition d'entériner la primauté de la constitution, de créer et de consolider l'état de droit.

La durée du mandat présidentiel, un serpent de mer

Dans le cadre du Togo, et le pouvoir et l'opposition sont d'accord pour que les réformes se fassent. Toutefois le fétichisme autour du bout de phrase concernant, en aucun cas, nul ne fera plus de deux mandats, a bâti le mur des extrêmes. Il existe véritablement une obsession de se maintenir le plus longtemps au pouvoir chez plusieurs dirigeants politiques à la faveur de la légalité. Si le Président Talon est très pressé de quitter le pouvoir en ayant tenté de limiter le mandat présidentiel à un, il n'en a pas souvent été ainsi pour les autres. Même en France, en se référant à la proposition 45 des 110 propositions de François Mitterrand pendant la campagne de l'élection présidentielle de 1981, il a proposé de réformer selon une des deux voies suivantes: ou un septennat unique, non reconductible, ou un quinquennat renouvelable une seule fois. François Mitterrand exerça finalement deux septennats. Quant à Jacques Chirac, il ne voulait surtout pas en entendre parler. Alors qu'il bénéficiait d'un septennat qui a commencé le 17 mai 1995, le 14 juillet 1999 lors de son interview traditionnelle, il affirma clairement: «Le quinquennat serait une erreur, et donc je ne l'approuverai pas». L'envie de goûter le plus longtemps possible aux ors de la République est bien ancrée dans le monde francophone.

Des fantasmes inutiles

La loi, constitutionnelle soit-elle, est faite par les hommes pour les hommes. Pour son interprétation, il n'est pas fait recours à des dieux qui descendent de l'Olympe. Ce sont des humains qualifiés de sages de la cour constitutionnelle qui en ont la noble charge. Cette noblesse est largement partagée au point où certains les considèrent comme des demi-dieux. Ah oui, leur décision est sans recours. Considérons que la mention En aucun cas, nul ne fera plus de deux mandats ait été inscrite dans l'article 59 nouveau de la Constitution togolaise, il sera de la responsabilité de la cour constitutionnelle de nous fournir une interprétation en temps opportun. Cette mention est inscrite dans la constitution béninoise. Cependant, le mode de saisine du juge constitutionnel étant ouvert au citoyen béninois, il est très sollicité et est amené à garder une certaine constance dans ses jurisprudences afin de consolider la démocratie. Suivant le Règlement intérieur de la cour constitutionnelle du Bénin dans sa SECTION 2: Du Contrôle de la Conformité à la Constitution et en son Article 29 al 1: La Cour Constitutionnelle peut être saisie conformément aux dispositions de la Constitution et de la Loi Organique n° 91-009 du 4 mars 1991 par le Président de la République, le Président de l'Assemblée Nationale, les Présidents de la Haute Autorité de l'Audivisuel et de la Communication et du Conseil Économique et Social, toute association, non gouvernementale de défense des Droits de l'Homme, toute association, tout

citoyen.

Tout citoyen béninois peut donc saisir la cour constitutionnelle du Bénin.

Par contre, au Togo, en matière de contrôle de constitutionnalité, il y a le contrôle a priori limitativement reconnu à certaines personnes et le contrôle a posteriori, faculté donnée à tout citoyen au cours d'un procès de soulever l'exception d'inconstitutionnalité de la loi qu'on veut lui appliquer. En clair, un citoyen togolais ne peut voir sa cause entendue devant la Cour constitutionnelle qu'à l'occasion d'un procès au cours duquel il soulève l'exception d'inconstitutionnalité. Il ne peut donc pas saisir directement la Cour. Ce principe a été réaffirmé à travers la décision n°C-002/2016 du 1er juin 2016 rendu par la Cour constitutionnelle saisie par Mr ADJEVI-ZAN Lassey et Messanvi ETIM. Une posture qui accroît naturellement l'inactivité du juge constitutionnel et peut être même son atrophie. Combien de fois, ceux qui ont le pouvoir de saisine l'exercent par an? Imaginez si le mode de saisine était ouvert au citoyen togolais? Si est constamment sollicité, au risque de se dédire, de créer des controverses ou de se ridiculiser en voulant faire à chaque fois le jeu du pouvoir, il sera la risée du monde entier.

A cet égard, faire le boucan pour un retour à la constitution de 1992, ne va contribuer en rien à l'amélioration des prestations de cette institution majeure d'appui à la démocratie. Il est fort souhaitable de garder le cap des réformes globales telles que préconisées par l'APG.

De l'innovation de la limitation du mandat parlementaire

Des levés de boucliers sont relevés quant à l'innovation relative à la limitation du mandat parlementaire. Article 52 nouveau: Les députés sont élus au suffrage universel direct et secret pour un mandat de cinq (05) ans renouvelable une seule fois. Chaque député est le représentant de la Nation tout entière. Tout mandat impératif est nul. Il serait hypocrite de ne pas avouer que depuis un moment, des voix s'élèvent pour dénoncer le mimétisme de nos dispositions législatives qui ne feraient aucun effort en termes d'originalité. Si on peut à bon droit soupçonner qu'en faisant cette proposition, le président de la République serait en train de faire un croc en jambe, avec une infime satisfaction de disparaître de la scène politique, avec une bonne partie de la classe politique, cette mesure n'en demeure pas moins originale. D'une part, elle encourage un renouvellement périodique de la classe politique. Les partis politiques seront obligés d'organiser efficacement leurs partis, de former solidement leurs militants appelés à défendre les couleurs du parti. D'autre part, il sera très difficile de tenir les précarrés, les fiefs comme acquis et la transhumance politique battra son plein, les nouveaux voulant à chaque fois se défaire de l'emprise de leur géniteur politique. Mon objectif n'est pas de faire l'apologie de la transhumance politique.

Des innovations dans les constitutions, il en existe dans plusieurs pays. Le Bénin a par exemple plafonné l'âge pour être candidat à la présidentielle entre 40 et 70 ans. Des pays de l'Amérique Latine ont opté pour un mandat présidentiel de 7 ans non renouvelable. Le Bénin sous Talon a essayé d'adopter le mandat unique présidentiel.

Le processus suit son cours normalement envisagé

L'histoire politique togolaise est paradoxale. Il y a deux mois de cela, si on demandait à un togolais entre la voie parlementaire et la voie référendaire, laquelle choisir pour opérer les réformes, l'option référendaire serait plébiscitée. Personne ne faisant confiance à la majorité parlementaire, aujourd'hui, leur coopération de bonne foi est requise. Bref, le violeur est appelé à sécuriser les lieux du crime. Et comme le temps ne veut suspendre son vol, l'opposition boycottant les travaux, on se dirige vers l'organisation d'un référendum avec un faux fichier électoral truffé de doublons. Pour rappel, le quinquennat fut adopté en France par référendum le 24 septembre 2000 par 73,2 % avec une abstention massive (presque 70 %) et promulgué le 2 octobre 2000 (loi constitutionnelle 2000-964). A priori, on sait à quoi s'attendre.

Cadeau ou râteau ?

Au cœur de sa fameuse Lettre ouverte aux bradeurs de l'histoire, le romancier et historien français Pierre Miquel écrit que «chacun fait à un moment ou à un autre de sa vie sa rencontre avec l'histoire». Le pouvoir et l'opposition sont-ils à la rencontre de l'histoire?

Toutefois, il serait intéressant de se poser les bonnes questions. Qu'attendons-nous de Faure Gnassingbé? Les réactions divergent.

L'article 59 nouveau du projet de constitution du Togo a été conçue à la congolaise. Se ressemblant trait pour trait, avec déjà les difficultés engendrées par l'absence des élections avant le 31 décembre 2017 en FDC, et ne bénéficiant même pas des mêmes verrous de non révision comme sa consœur, la disposition dénuée de la mention En aucun cas, nul ne fera plus de deux mandats, à toutes les raisons d'attirer la colère des togolais fatigués d'être la copie des hommes politiques.

Eu égard à tout le blabla juridique décrit ci haut, la balle reviendra toujours au finish dans le camp de la cour constitutionnelle. Les investitures, les occupations de rue, l'agitation du spectre d'un soulèvement populaire sont des moyens de pression à doser savamment pour éviter des débordements. Pour l'action et la concrétisation, une seule case, un seul endroit, une seule adresse, le palais des congrès de Lomé où siège le parlement. Autant le parti au pouvoir continue le dilatoire et chauffe les nerfs de ses adversaires, autant l'opposition se fait royaliste plus que le roi. On ne votera pas les réformes dans la rue. Le retour à la constitution de 1992, va-t-il permettre de réformer les institutions d'appui à la démocratie telles que la Cour constitutionnelle, la CENI, la Cour des comptes etc? Il ne faut pas s'exciter. Seules les négociations politiques peuvent permettre au peuple de sortir gagnant.

Quand la sorcellerie juridique se déchaîne, aucun marabout politique ne résiste. Les exemples sont légions et ont été rappelés dans le cadre du Sénégal. Le caractère aléatoire, versatile et volatile des juges, doit nous inciter à nous projeter vers l'avenir avec un effort de transformation personnelle pour le bien collectif. Nous devons arriver à des dirigeants et présidents d'institution qui circulent avec l'éthique en bandoulière.

Comme l'Autriche en 1945 qui est revenue à la Constitution de 1920 après la période de l'Anschluss par l'Allemagne nazie, l'opposition tient fermement au retour à la Constitution de 1992. Elle opte de battre le fer de la rue au lieu de se concentrer sur le travail de politique à l'Assemblée nationale où ce sont les concessions qui prédominent. Le salaire des députés n'a-t-il pas connu une hausse parce que tous les parlementaires, tout bord confondu ont trouvé un consensus là-dessus?

En l'état actuel, ni la cour constitutionnelle qui est une institution qui va intervenir de toutes façons si elle est saisie n'est fiable, ni le référendum qui peut être convoqué avec un faux fichier électoral truqué et truffé d'anomalies, ne sont des points de destinations pour lesquels il faut prendre un billet à cœur joie sans un minimum de tempérance.

Le principe de non-rétroactivité peut subir des aménagements dans la mesure où il n'est pas possible de soumettre indéfiniment une situation particulière à une loi ancienne alors que la même situation créée plus tard serait soumise à la loi nouvelle. Des abstractions juridiques qu'on peut invoquer sur le cas de Faure mais qui ne trouvent corps que grâce à la hauteur d'esprit du juge.

Faure doit-il démissionner, non éligible pour un futur mandat? Aucun juriste n'a la potion, aucun triomphalisme juridique ne sera la solution. Sa raison est vivement interpellée. A moins qu'on veuille investir dans la pierre...

Gouvernement et acteurs de l'éducation s'entendent pour un bon démarrage
LA RENTREE SCOLAIRE 2017-2018 REPOUSSEE D'UNE SEMAINE



Initialement prévue pour le 25 Septembre, lundi prochain, la rentrée scolaire 2017-2018 est reportée au 2 Octobre. Cette décision intervient suite à la rencontre bilan du lundi dernier entre le gouvernement et ses partenaires du secteur de l'éducation notamment les syndicats et l'Association des Parents d'élèves.

Soulignons que ce lundi 18 septembre les ministres Gilbert Bawara de la Fonction publique, Komi Tchakpelé des Enseignements primaire et secondaire, Georges Aidam de l'Enseignement technique et professionnel et Moustafa Mijiyawa de la Santé et de la protection sociale ont

échangé avec les acteurs du secteur éducatif, à savoir les syndicats, la coalition nationale pour l'éducation pour tous et les représentants des parents d'élèves du Togo pour s'assurer d'une rentrée scolaire réussie.

Malgré l'optimisme affiché par les différentes parties, qui auront à nouveau une séance de travail le vendredi 22 septembre, le retour en classe des élèves ne pourra être effectif à la date prévue. Le gouvernement a décidé d'un report d'une semaine et la rentrée scolaire 2017-2018 est désormais fixée au 02 octobre 2017.

Le Gouvernement et les syndicats veulent mettre ces

prochains jours à profit pour finaliser les échanges autour du Statut particulier des enseignants. Déjà au sortir de la rencontre de lundi dernier, M. Gilbert Bawara, ministre de la Fonction Publique indiquait qu'il s'avérait important « d'approfondir les échanges et les discussions » afin de s'assurer que ce projet bénéficie des observations et de la contribution de tous les acteurs du système éducatif pour qu'il soit le plus consensuel possible.

Les avantages et des droits déterminés des enseignants dans ce statut particulier seront au cœur des négociations.

KY.

« Maximiser les opportunités d'accès au marché américain »

LA CHAMBRE DU COMMERCE ET D'INDUSTRIE DONNE DES GARANTIES AU SECTEUR PRIVE



La Chambre de Commerce et d'Industrie du Togo (CCTI), en partenariat avec la West Africa Trade and Investment Hub, une structure qui a pour mission d'accompagner les pays de l'Afrique de l'Ouest éligibles à la loi américaine, a échangé le jeudi 14 septembre avec des acteurs du secteur privé sur les acquis du 16ème Forum AGOA tenu du 08 au 10 Août dernier à Lomé. Placé sous le thème « Maximiser les opportunités d'accès au marché américain », l'atelier visait à informer et former des opérateurs économiques du secteur privé et ceux du secteur agro-alimentaire en particulier, sur les rouages et les normes à respecter pour pénétrer le marché des Etats-Unis.

Le gouvernement par la voix de Mme Bernadette Legzim-Balouki, Ministre du Commerce et de la Promotion du Secteur privé,

a déclaré que la CCTI, en organisant cette rencontre, est sur la même longueur d'onde que lui. La loi AGOA, les recommandations issues du forum de Lomé, le visa textile et le plan d'action opérationnel de l'utilisation de l'AGOA feront l'objet de séances de sensibilisation, annonce Madame la ministre. Le Gouvernement a pour objectif, la création d'emplois pour la jeunesse et l'accroissement des exportations du pays.

L'African Growth and Opportunity Act (AGO), en français la loi sur le développement et les opportunités en Afrique adoptée le 18 Mai 2000 par le congrès américain définit les relations et échanges économiques entre les Etats-Unis et l'Afrique.

KJ

SUPER PROMO
2ème édition

Maïvit Plus

5+1 GRATUIT

Du 1^{er} septembre au 30 novembre 2017
5 étiquettes apportées, 1 Maïvit Plus offert!!

Maïvit Bien mangé, bien vivre.

01 2281 25 58 58 52
0281 01 02 58 58 54
0281 98 11 58 58

Baisse de la TVA
sur les produits de première nécessité

~~18%~~ **10%**

PRODUITS ET SERVICES	NOUVEAUX TAUX DE LA TVA
Lait non transformé, Riz à l'exception du riz de luxe, Terminaux mobiles et équipements informatiques, Opération de crédit-bail dans les transports, Matériels de production d'énergie renouvelable	0%
Tissu kaki et tissu imprimé (pagne), Huile alimentaire, Sucre, Farine de céréales (blé, etc.), Pâtes alimentaires, Lait manufacturé, Aliments pour bétail et pour volailles, Poussins d'un jour, Matériels agricoles, Services de location et réparation de matériels agricoles, Hébergement et restauration des touristes	10%

OTR
OFFICE TOGOLAIS DES RECETTES

FEDERER POUR BATIR
www.otr.tg

Football
ADEBAYOR QUITTE LES PELOUSES POUR UNE PERIODE INDETERMINEE



Le capitaine des Eperviers, Emmanuel Adébayor est indisponible depuis dimanche dernier. Obligé d'abandonner ses coéquipiers à la 33ème minute, suite à une blessure lors d'un match qui opposait son club, Istanbul Basaksehir à Trabzonspor dans le cadre de la 5ème journée de la Super Ligue en Turquie. A 32 ans, l'international togolais avait posé ses valises à l'Istanbul Basaksehir en janvier dernier après avoir paraphé un bail de 18 mois.

La Rédaction

Diaspora togolaise
LE CONSEIL DES TOGOLAIS VIVANT AU SENEGAL OFFICIELLEMENT RECONNU



La Diaspora togolaise installée au Sénégal dispose désormais d'un organe représentatif. Selon le site togolais d'informations Republic of Togo, le Haut Conseil des Togolais du Sénégal (HCTS) est chargé de représenter la communauté, de défendre ses intérêts dans le pays d'accueil, mais aussi de jouer un rôle central dans le développement du Togo.

La direction des togolais de l'extérieur du ministère des affaires étrangères quand à elle appelle à l'union. Elle a souhaité que toutes les petites organisations se fédèrent afin de constituer un support d'influence puissant, à l'instar de ce qui se fait par la diaspora togolaise installées dans les autres pays d'Afrique.

La Rédaction

LE TOGOLAIS GILBERT HOUNGBO NOMME PRESIDENT DE L'UN WATER

L'ancien premier ministre togolais Gilbert F. Houngbo a été nommé président de UN WATER par le Secrétaire Général de l'Organisation, António Guterres. L'ancien Premier ministre togolais coordonnera les efforts menés par les différentes agences des Nations Unies. UN WATER est le mécanisme de coordination sur l'eau et l'assainissement.

« Je suis heureux de prendre la présidence et je suis impatient de diriger ce cadre global qui vise à donner à tous l'accès aux services essentiels que sont l'eau et l'assainissement », a déclaré M. Houngbo qui succède à Guy Ryder, le Directeur Général de l'OIT.

Monsieur Gilbert F. Houngbo est également président du Fonds international de développement agricole (FIDA), qui est une institution spécialisée de l'ONU qui a été créée en réponse aux crises alimentaires du début des années 1970 qui ont principalement affecté les pays sahéliens.

De Kassi



LE KIOSQUE DES PRODUITS TOGOLAIS

NOS OFFRES

Boutique d'Exposition

Promotion & Publicité

Vente & Représentation

Lobbying

Mini Foires & Animations autour des Produits Togolais

ADRESSE

1^{er} KIOSQUE à Lomé
 au 585 Rue du Grand Séminaire
 à côté du Marché de Hedzranawoé
 en face de Ets VINS D'ITALIE
Ouverture officielle
Mercredi 06 Septembre 2017

contacts
 +228 90 02 76 54
 22 61 13 02
 23 20 89 19

Email: Kiosquetogolais@yahoo.com

www.kiosquedesproduitstogolais.com (en construction)

PARTENAIRES STRATÉGIQUES

ORACOM & Les Médias du TOGO

Pour mieux rapprocher "LE MADE IN TOGO" des Consommateurs



VISITEZ VOTRE SITE WEB



www.republiquetogolaise.com
 Application mobile : Togo officiel



Rapport sur l'état de la Presse Togolaise LE CONAPP DRESSE UN MEMORANDUM POUR LA PROFESSIONNALISATION DU METIER



Le Conseil National des Patrons de Presse (CONAPP) a rendu public le mardi 19 septembre, son rapport sur l'état de la presse togolaise. C'était lors d'une conférence de presse qu'il a tenue à la salle Agora Senghor de la Paroisse Universitaire de Lomé.

Ce rapport voit le jour dix ans après la création de la principale organisation patronale de la presse togolaise. Le lancement officiel des festivités a été marqué par la publication d'un mémorandum sur l'état de la presse. Il s'agit d'un document de 16 pages contenant 10 propositions destinées à rendre plus professionnel et viable, le métier de journalisme au Togo.

« Nous avons proposé 10 solutions qui nous semblent être des pistes de réflexion pour améliorer le cadre réglementaire de notre corporation et aussi permettre à des organes de presse d'être viables », a laissé entendre le président du CONAPP, Jean-Paul AGBOHAHOUELETE.

Le processus de création des organes de presse (presse écrite et en ligne), l'accès à la profession par les journalistes, la formation, le financement de la presse dans son ensemble, la messagerie, sont entre autres sujets abordés par ce

mémorandum. La démarche, a expliqué le président du CONAPP, vise à permettre aux journalistes d'être mieux renforcés et en même temps créer les conditions nécessaires pour faire prospérer les entreprises de presse au Togo.

« Pour l'accès à la profession par les journalistes, nous avons estimé qu'aujourd'hui, le journalisme ne doit pas être le seul métier où on vient lorsqu'on a plus rien d'autre à faire. Nous proposons que la carte de presse soit la carte d'identité du journaliste et que son attribution soit soumise à une série de critères comme la formation, le niveau d'étude et les années d'expérience », a ajouté M. AGBOHAHOUELETE. L'association a par ailleurs convié les patrons de presse à des activités prévues au cours du week-end du 30 septembre prochain.

Après avoir fait le constat que seul un regroupement unique, fort et cohérent pouvait valablement porter les aspirations des patrons de presse et aider au développement d'un environnement réglementaire et économique favorable aux entreprises de médias, les organisations togolaises de la presse ont décidé en décembre 2007, avec le soutien de l'UNESCO (Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture), de créer le Conseil National des Patrons de Presse (CONAPP).

Le CONAPP a pour vocation de réunir l'ensemble des dirigeants d'organes et d'entreprises de presse sur toute l'étendue du territoire, venus aussi bien de l'audiovisuel que de la presse écrite ou en ligne.

Aklesso TEBIE

« Vacances citoyennes graines » de l'ONG SOL LES ACQUIS MUSICAUX RESTITUÉS PAR LES ENFANTS LORS D'UN CONCERT



La cinquième édition du projet « Vacances Citoyennes Graines », a pris fin le samedi 16 septembre à Lomé, par un concert d'évaluation qui a permis aux apprenants de restituer ce qu'ils ont appris pendant un mois. « Vacances Citoyennes Graines » est un programme de formation musicale des enfants de sept à quinze ans de l'ONG Source Of Light (SOL). Cette année l'événement a réuni vingt-cinq (24) enfants autour de ce projet qui vise à occuper les apprenants pendant les vacances et favoriser l'éclosion de jeunes talents. L'ONG offre ainsi à ces enfants l'opportunité de se familiariser avec des instruments de musique sous l'encadrement des formateurs « professionnels et

compétents » recrutés sur appel à candidature et outillés.

Pour le directeur exécutif de l'ONG, Ayaovi Dabla, ce projet qui a formé à ce jour 258 enfants, contribue à la politique culturelle du gouvernement, celui de « construire une nation unie sur un socle culturel diversifié et réhabilité ».

Pendant plus d'une heure, les enfants ont au cours de cette soirée de restitution émerveillé le public à travers la démonstration de l'utilisation et du maniement des guitares solo et base, du piano, de la batterie et du micro. En dehors de leurs acquis en musique, les enfants parfois en groupe de trois ou quatre sur scène ont exécuté des danses chorégraphiques sous les ovations

du public.

Créée en 2007, Source Of Light (SOL) a déjà réalisé trois projets sur la promotion artistique, le renforcement des capacités et la sensibilisation qui visent respectivement à promouvoir les jeunes artistes musiciens et chanteurs togolais, à faire connaître aux acteurs culturels leurs droits et devoirs en vue de leur professionnalisation et à sensibiliser les populations sur différents thématiques à travers les concours d'arts de la scène (musique, danse, slame, humour...) à l'issue desquels les meilleurs sont sélectionnés et accompagnés.

Steve Le Noble

Politique du genre et de promotion de la femme LE 3ème FORUM NATIONAL DE LA FEMME TOGOLAISE SE TIENDRA A KARA

Le 3ème forum national de la femme togolaise prévu du 26 au 28 septembre à Kara a été lancé le mardi 19 septembre à Lomé, par la ministre de l'Action sociale, de la Promotion de la Femme et de l'Alphabétisation, Mme Tchabinandi Kolani Yéntcharé, informe l'Agence Togolaise de Presse.

Ce 3ème Forum de la femme togolaise connaîtra la participation d'environ 800 personnes, venues de toutes les préfectures et représentant les différentes couches socioprofessionnelles du pays ainsi que la présence des délégations étrangères. Les ministres de la Promotion de la femme de cinq pays de la CEDEAO, la directrice de la Commission genre et développement de l'Union Africaine et la Commissaire chargée du genre de la CEDEAO sont aussi attendues. Ce forum constitue une arène par excellence où les questions liées au genre et au développement seront abordées avec des approches de solutions autour du thème : « Autonomisation des femmes dans le monde du travail en pleine évolution : défis et opportunités pour le Togo ».



Selon l'agence, cette rencontre entend prendre connaissance de l'évolution de mise en œuvre des recommandations du précédent forum ; découvrir les nouvelles opportunités d'emplois pour les femmes ; comprendre la nécessité de l'éducation et de la formation des femmes et filles pour être en phase avec les mutations dans le monde du travail et jauger l'adéquation des stratégies existantes avec les nouvelles exigences dans les divers secteurs. Ce forum vise également à faire des recommandations et/ou suggestions sur les modalités ou

stratégies de leur mise en œuvre puis à établir un plan de suivi et évaluation de la mise en œuvre des recommandations et/ou suggestions.

La ministre Kolani Yéntcharé a indiqué que c'est dans la perspective d'une mise en œuvre accélérée et efficace de la politique du genre et de la promotion de la femme au Togo que le gouvernement a institué un cadre biennal de dialogue et d'échanges dénommé « forum national de la femme togolaise ».

A. T



T O G O
assistance
SOCIETE D'AMBULANCE & DE VSL
SECOURS D'URGENCE - TRANSPORT SANITAIRE
8200 APPEL GRATUIT EVACUATION 8200



www.annuairestogo.tg



Nous sommes l'outil qu'il vous manque.



Renforcez votre visibilité



Augmentez votre impact

Powered by
CECH Software

Respect de la dignité et de la diversité de tous
**AMJP FORME LES JEUNES SUR
 LES VALEURS DU « LIBRES
 ENSEMBLE »**



Un atelier de sensibilisation et de formation sur les valeurs et outils d'animation du « Libres Ensemble » a réuni le lundi 18 septembre à Lomé, une quarantaine de jeunes issus de plusieurs associations et organisations d'horizon divers. Cet atelier organisé par l'Association des Messagers de la Jarre de Paix (AMJP) en collaboration avec le bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) a pour objectif de partager l'initiative « Libres Echange » avec les jeunes de la société civile togolaise afin de susciter en eux l'engagement du vivre ensemble dans le respect de la dignité et de la diversité de tout un

chacun. La formation a permis à l'assistance de suivre des enseignements sur l'éducation non formelle à travers des exercices sur la boîte à outils du Libres Ensemble. A l'issue de cette rencontre, les jeunes devront être en mesure de maîtriser les valeurs du Libres Ensemble et la boîte à outils que sont « Respect, solidarité et liberté » et pouvoir s'en servir à leur tour. Le directeur du bureau régional de l'Afrique de l'Ouest de l'OIF, Eric Adja a rappelé que « malheureusement, un an après l'appel du Libres Ensemble, la persistance des situations de crise, la résurgence des tentatives de repli sur soi rendent

plus que jamais, pertinent et pressant, cet appel à l'engagement pour l'action commune, cet appel à œuvrer ensemble afin de constituer un front commun contre le discours de division et de rejet de l'autre ». Le président de l'AMJP, Espoir Koku Fadu a exprimé sa gratitude au bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest de l'OIF pour son accompagnement. Il a invité les jeunes participants à prêter attention aux différentes activités afin de faire vivre cette initiative du Libres Ensemble dans leurs communautés.

Aklesso T.

Remise de peine
**EUGENE AMETI-ATIGAN
 EN LIBERTE
 CONDITIONNELLE**



Depuis le lundi 18 septembre 2017 l'ancien animateur de la Télévision togolaise (TVT), Eugène Ameti-Atigan a recouvré sa liberté. Après (8) ans passés en prison, il retrouve enfin sa liberté suite à une demande de liberté conditionnelle.

Contacté dans la soirée du lundi 18 septembre par l'Agence de presse Afreepress, Eugène Ameti-Atigan a adressé ses premiers mots à « Dieu pour sa grâce ». Le désormais ancien pensionnaire de la prison civile de Lomé, a en outre dit son soulagement de recouvrer afin la liberté et de revoir sa fille de 8 ans née alors qu'il était encore entre les quatre murs de la prison civile de Lomé.

« J'ai quitté la prison autour de 14 heures GMT ce lundi. C'est vers 9 heures qu'on m'a appelé au cabinet et le ministre lui-même m'a remis le décret », a-t-il confié à l'Agence de presse Afreepress.

Arrêté en septembre 2009 à l'Aéroport international Gnassingbé Eyadema de Lomé Tokoin et accusé de trafic de stupéfiants, l'homme avait été condamné à 10 ans de réclusion.

Aklesso T.

**K'RINA NOUVELLE
 BOISSON**



On connaissait le Bordeaux, le Beaujolais ou le Malbec et bien voici maintenant le K'rina (notre boisson bien-aimée) a fait savoir le site d'information Republic of Togo.

Il s'agit d'un vin réalisé à partir de pastèque, de melon ou d'orange. Une tendance à la mode. En Europe sont vendus des vins fabriqués à base de lychees ou d'ananas. A l'origine de ce projet étonnant, un jeune Togolais, Ben Kagni, ingénieur agronome.

Il a modestement débuté dans un garage avant de monter en puissance. La production est encore très limitée, 150 bouteilles par mois, mais il espère quintupler le volume d'ici le mois de janvier.

La dégustation de ces vins de fruits est intéressante, il donne la pureté et la gourmandise du melon ou de l'orange. Sur le marché local Les bouteilles sont encore difficiles à trouver.

De Kassi

SALADE DE FRUITS

COMMANDEZ CHEZ ISBELLE: 97 32 93 79

MUAJ TOGO
 MUTUELLE DES ARTISTES ET JOURNALISTES DU TOGO

LE « MOI » DE LA mode

SIX CREATEURS SUR UN MEME DEFILE DE MODE AUTOUR D'UN BUFFET

PRESTATION D'ARTISTES ORCHESTRE LIVE

BUFFET 1000F CFA / 2500F CFA

SAM 07 OCTOBRE 19 heures

7eme EDITION	8eme EDITION	9eme EDITION
04 Novembre	02 Decembre	06 Janvier
10eme EDITION	11eme EDITION	12eme EDITION
03 Fevrier	03 Mars	07 Avril

+228 93 45 97 13 / 97 41 27 06 / 90 05 42 02 @ Lemoidelamode

La BB Lomé encore et toujours dans l'innovation

LA DISTINGUÉE ET RAFFINÉE BEAUFORT, DESORMAIS DISPONIBLE EN 33 CL

2017 l'année de pleine innovation de la brasserie BB Lomé. Après le nouveau format en cannette de la bière Pils, la Bonne Bière revient avec le nouveau format de 33cl de la bière Beaufort. Le lancement de cette nouveauté et sa présentation a été fait ce lundi 18 Septembre 2017 à l'hôtel ONOMO à Lomé.

La bière blonde de type lager qui s'appelle Beaufort disponible aujourd'hui en nouveau format 33cl est conçue pour amener les consommateurs à la réalisation de leur rêve. « C'est une bière aspirationnelle, on a envie d'être hyper classe, on a une bière qui nous est destinée, ce n'est pas une bière qui fait des restrictions en terme de consommateur, c'est une bière juste de marketing aspirationnel », a laissé entendre M. KONATE Amidou, Directeur commercial marketing de la Brasserie BB Lomé. Qualifiée et nommée "la raffinée" et la "distinguée", la bière blonde désaltérante est caractérisée par son goût léger, fin et rafraichissant avec 4,5% de taux d'alcool. « La Beaufort lager a la même caractéristique que celle lancée il y a un an, c'est-à-dire de format 50 cl, c'est une bière blonde de type lager, légère très raffinée et très distinguée par rapport aux autres bières », a-t-il poursuivi.

Outre la démarche constante d'innovation dans laquelle la multinationale s'inscrit, le nouveau format Beaufort 33cl a été créé pour satisfaire le besoin des consommateurs et élargir les offres des produits. « La nature a horreur du vide, on a un certain potentiel dans certains points de vente qui demandent des petits formats de boisson et nous avons analysé et on



trouvé opportun de pouvoir lancer cette bière ». Le nouveau format de 33cl est vendu à 400f la bouteille.

La Beaufort lager, lancée pour la première fois au Cameroun en 1952 est une marque panafricaine.

Leader dans la production et la commercialisation de la bière au Togo, la BB Lomé ne compte pas

s'arrêter là. Elle annonce d'autres surprises.

K.J

Hydrocarbures LE TOGO, L'UN DES PLUS IMPORTANTS CLIENTS AFRICAINS DU NIGERIA

Selon un rapport retraçant les exportations nigérianes de pétrole entre janvier et mai 2017, le Togo est devenu l'un des plus importants clients du Nigeria avec 999 006 barils importés en avril, et 6,7 millions de barils achetés en mai. Le document a été publié par la société publique nigériane du pétrole (NNPC).

Pour le Togo, cette hausse des importations s'explique par l'importance de plus en plus marquée du pays comme point de transit sous-régional.

Sur cette période, deux autres pays ont également accru leurs importations de pétrole nigérian. Il s'agit du Royaume-Uni et de la Chine. Le premier a importé au terme du mois de mai, 6,016 millions de barils, contre 999 006 barils en avril. La Chine, qui a cessé d'importer du pétrole depuis le Nigeria pendant plus d'un an, a acheté 1,95 millions de barils, contre 928 466 barils en janvier.

TOGOREVEIL

COMMUNICATION & EVENEMENTIELLE

SENAM GROUP

SERVICES HOTESSE

Nous vous accompagnons avec des services de prestations des hôtesses qualifiées.

Nous vous aidons à vous affirmer...

senamgroup@gmail.com

90 23 19 05 | 97 98 99 67 | 92 85 41 85 Lomé - TOGO

24 Nov.
11 Déc.
2017

14^{ème}
Foire
Internationale de
LOME

Foire de toutes les opportunités



Thème : Le numérique au service des affaires



CETEF - LOME

BP: 10056 Lomé - Togo

Tél:(00228) 22 35 07 27 / 90 31 76 37

Site web: www.cetef.tg / E-mail: ceteflome@cetef.tg